

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 2 décembre 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée :

M. Éric Galipeau, conseiller

Présence dans la salle : Quatre (4) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1912-336

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2019
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Autorisation de paiement – Mecanic Pro
- 110-02 Demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François – Création d'un nouveau fonds – Réseau routier local
- 110-03 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particulier d'amélioration
- 110-04 Club de ski et planche – Transport 2019-2020
- 110-05 Calendrier des séances régulières du conseil 2019
- 110-06 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
- 110-07 Appui à l'Association pulmonaire du Québec
- 110-08 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Registre des déclarations
- 110-09 Projet de bande de patinoire – Proposition
- 110-10 Demande pour la Course Val-Gatinoise
- 110-11 DEVEAU Avocats – Offre de services juridiques
- 110-12 Autorisation de paiement des Industries Galipeau
- 110-13 Demande de soutien MADA volet 2
- 110-14 Proposition de restauration d'une croix de chemin

- 110-15 Sollicitation par la Paroisse L'Assomption de Marie – Commanditaire au feuillet paroissial
- 110-16 Litige garage municipal – Lettre d'intention
- 110-17 Avis de convocation – séance extraordinaire adoption budget 2020

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 26 novembre 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 novembre 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 novembre 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Lettre – Prix Thérèse-Casgrain – Candidature
- 800-02 Accusé de réception de la Ville de Maniwaki – Résolution entente Centre Gino-Odjick
- 800-03 MAMH – Pacte fiscal 2020-2024
- 800-04 Accusé de réception – Déclaration des intérêts pécuniaires
- 800-05 Midland Exploration – Avis d'obtention des claims
- 800-06 Robert Buisnière – Accusé de réception d'une résolution

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1912-337

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1912-338

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R1912-339

AUTORISATION DE PAIEMENT – MÉCANIQUE PRO - FACTURE # 424

CONSIDÉRANT QUE la direction (king pin) de la niveleuse devait d'être reconstruite et que l'entreprise Mécanique Pro a été retenue pour effectuer la réparation;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations effectuées sur la niveleuse s'élève à 9 862.83 \$, en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la facture # 424, émise par Mécanique Pro, pour les travaux réalisés, a été vérifiée et approuvée par le chef d'équipe des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement au montant de 9 862.83 \$ en plus des taxes applicables pour la facture #424 produite par l'entreprise Mecanic pro pour la réparation de la niveleuse.

ADOPTÉE

R1912-340

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Messines participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et au ministre du Transport, monsieur François Bonnardel avec copie au député, monsieur Robert Bussière afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire, Ronald Cross soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

R1912-341

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION.

ATTENDU QUE la Municipalité de Messines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;

QU'IL est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Messines approuve les dépenses d'un montant de 147 642\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

R1912-342

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – TRANSPORT 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Mont Ste-Marie reconduit son offre à prix réduit (passe étudiante MRC Vallée-de-la Gatineau), pour l'hiver 2019-2020 aux jeunes d'âges scolaires de 7 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Lafontaine, responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité afin d'offrir aux jeunes adeptes de ski ou de planches qui souhaitent se rendre au Mont Ste-Marie, un service de transport par autobus scolaire, soit un transport qui sera étalé sur 8 dimanches consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafontaine informe la Municipalité que les frais de transport pour les huit (8) dimanches ont été établis pour la saison 2019-2020, à 140\$ par participant et qu'un minimum totalisant 35 inscriptions pour l'ensemble des municipalités est requis pour l'organisation du transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années et que vu la popularité du programme, le conseil et d'avis que ce programme mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines s'engage à payer la somme de 140\$ par participant pour le transport organisé par le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, saison 2019-2020, au Mont Ste-Marie;

QUE le paiement du transport effectué par le Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau est conditionnel à ce que le parent de l'enfant participant présente une preuve d'achat d'une passe étudiante émanant du Mont Ste-Marie, pour la saison 2019-2020 et/ou suite à une confirmation du Mont Ste-Marie;

AUTORISE l'administration municipale d'émettre un chèque au nom du transporteur Transport A. Heafey à la fin de la période d'inscription, soit d'un montant représentant la somme obtenue en multipliant le nombre de transports (participant) par 140\$.

Note au procès-verbal : un rapport indiquant le nom des participants et de la somme déboursée devra être déposé lors de la séance du conseil qui suit l'émission du chèque.

ADOPTÉE

R1912-343

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin;
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, et que celles-ci se tiendront à la date et l'heure indiquée ci-dessous:

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Lundi, le 13 janvier	19h00
Février	Mercredi, le 5 février	19h00
Mars	Mercredi, le 4 mars	19h00
Avril	Mercredi, le 1er avril	19h00
Mai	Mercredi, le 6 mai	19h00
Juin	Mercredi, le 3 juin	19h00
Juillet	Mercredi, le 8 juillet	19h00
Août	Mercredi, le 5 août	19h00
Septembre	Mercredi, le 2 septembre	19h00
Octobre	Mercredi, le 7 octobre	19h00
Novembre	Mercredi, le 4 novembre	19h00
Décembre	Mercredi, le 2 décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R1912-344

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE les bureaux de la Municipalité seront fermés pour la période des Fêtes, du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

R1912-345

CAMPAGNE PROVINCIALE « VILLE ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON » DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée par l'Association pulmonaire du Québec relativement à la 4^e campagne provinciale « Ville et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT l'Association invite la Municipalité de Messines à faire part de son engagement en intégrant le mouvement et en sensibilisant les citoyens face à cette problématique environnementale que représente le radon;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un surplus d'inventaires de l'an dernier du matériel de sensibilisation de l'APQ qui est demeuré le même pour cette 4^e campagne;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE SOUSCRIRE à la 4^e campagne « Ville et municipalités contre le radon » sans se procurer de matériel de sensibilisation.

ADOPTÉE

R1912-346

LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE – REGISTRE DES DÉCLARATIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2018-346, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux »

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des **déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après appelle le « DG ») informe le conseil qu'il n'a reçu aucune déclaration pour la période du 3 décembre 2018 au 3 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyé par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la déclaration du directeur général, et ce conformément aux dispositions de la loi applicable

ADOPTÉE

R1912-347

PROJET DE PATINOIRE SUR DALLE DE BÉTON – PROPOSITION COMPENSATOIRE

CONSIDÉRANT la résolution R1908-226 adjugeant un contrat à l'entreprise *Les installations sportives AGORA inc.* pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires extérieures dans le cadre du projet de construction d'une patinoire sur dalle de béton au parc Antonio-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le produit livré par AGORA ne correspond pas au devis technique du contrat, quant à la couleur du dessus de la bande qui devait être rouge, ainsi que pour la bande de renforcement du bas qui devait être de couleur jaune, alors que tout a été livré, couleur blanc naturel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AGORA offre en termes de proposition compensatoire un dédommagement de 500.00\$ qui sera crédité sur la facture, ainsi que la fourniture d'un ensemble de buts extérieurs OHA avec filet d'une valeur de 850.00\$, incluant les frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait de l'offre compensatoire présentée par les installations sportives AGORA inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'ensemble de bandes de patinoire telles que livrées et installées par AGORA et ce malgré le non-respect des couleurs du dessus et du bas de la bande et par conséquent accepte en guise de dédommagements l'offre compensatoire offerte par AGORA. Soit un crédit de 500\$ sur la facture finale, ainsi qu'un ensemble de buts extérieurs OHA avec filet répondant aux nouvelles normes de sécurité des aménagements de bandes extérieurs.

ADOPTÉE

R1912-348

DEMANDE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA 2^E ÉDITION DE LA COURSE VAL-GATINOISE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CarpeDiem Aventures a sollicité la collaboration de la Municipalité de Messines dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de la course Val-Gatinoise qui aura lieu le 9 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la course vise les objectifs suivants :

- Promouvoir la beauté de notre région par l'entremise d'une activité de plein air;
- Développer un événement touristique qui aura un impact économique dans notre région;
- Encourager les saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif;
- Permettre à des familles moins nanties de bouger plus;
- Favoriser l'effort et le développement de soi;
- Organiser un événement écoresponsable en réduisant au minimum l'empreinte écologique.

CONSIDÉRANT le conseil se dit favorable à la tenue d'un tel événement qui répond aux valeurs prônées et à l'importance de l'activité physique et de ses bienfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

DE CONSENTIR la collaboration de la Municipalité de Messines à certaines requêtes sollicitées par l'entreprise CarpeDiem dans le cadre de l'organisation de la course Val-Gatinoise tel que suit à savoir;

- Donner accès à la salle Réjean Lafrenière et à sa cuisine le 8 et 9 mai 2020;
- Frais de conciergerie et de papier de toilette;
- Accorder l'utilisation du stationnement situé en face du 70 rue principale (ancien site de l'épicerie);
- Avoir accès à quelques tables et chaises pouvant aller à l'extérieur (selon disponibilité).

Note au procès-verbal : Étant donné que la municipalité n'offre pas le service de premier répondant sur son territoire, elle ne pourra acquiescer à la demande d'offre de bénévolat par ce service.

ADOPTÉE

R1912-349

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services juridiques pour l'année 2020, de la firme Deveau, Avocats de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deveau, Avocats offre ses services de conseils juridiques pour la Municipalité de Messines depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait du service rendu par la firme-conseil, Deveau, Avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Messines octroi à la firme Deveau, Avocats le mandat de services juridiques, lequel se décrit comme suit :

- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- **Honoraires forfaitaires**: Pour un service de consultations téléphoniques, à nombre d'heures illimité, au montant de 700.00\$ par année, en plus des taxes applicables, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Pour tous les mandats demandés** : Taux horaire de 190\$ de l'heure, taxes et débours en sus.

ADOPTÉE

R1912-350

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER le paiement au montant de 863.05 \$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7119	85.00 \$
7122	21.00 \$
7137	757.05 \$
TOTAL	863.05 \$

ADOPTÉE

R1912-351

DEMANDE DE SOUTIEN MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a été accréditée MADA suite à la réalisation d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Messines de pouvoir mettre en œuvre les divers éléments que contient son plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT la charge que peut représenter cette mise en œuvre pour une petite municipalité et la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines accepte de participer à la démarche de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau visant à se doter d'une ressource de coordination à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA.

Les principaux mandats de cette ressource seraient alors :

Coordination et soutien

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de l'organisme;
- Soutenir les municipalités participantes dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA;
- Accompagner les comités de mise en œuvre et de suivi des municipalités participantes;
- Appuyer les responsables administratifs de l'organisme et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d'action MADA;
- Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA.

Concertation et mobilisation

- Assurer la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de l'organisme;
- Développer le réseautage entre les élus responsables des questions « aînés » sur le territoire de l'organisme;
- Développer des partenariats avec les organismes du milieu pour favoriser la mise en œuvre des plans d'action MADA, dont les tables de concertation locales et régionales;
- Identifier les obstacles à la réalisation des plans d'action MADA et identifier des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés;
- Collaborer à l'organisation des rencontres régionales MADA.
- Faire la promotion de la démarche MADA, de ses programmes gouvernementaux associés, des rencontres régionales ainsi que des journées thématiques MADA auprès des municipalités participantes.

Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau avec l'étroite collaboration de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1912-352

PROPOSITION DE RESTAURATION D'UNE CROIX DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE des actions avaient déjà été entreprises relativement à la restauration et à la mise en valeur des croix de chemin présentes sur le territoire de Messines;

CONSIDÉRANT la croix de chemin localisée à l'intersection des chemins St-Jacques et Lac-à-Larche a du être retirée de son emplacement en raison de son état de détérioration avancé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Atelier Biel S.E.N.C. a été sollicitée afin de soumettre une proposition de service relativement à la restauration de la croix de chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise sollicitée a fait parvenir à la municipalité une offre de services qui inclut la préparation et l'équerrage des poutres, le façonnage des détails, la finition des matériaux ainsi que la remise à neuf de la statue du Christ tout en présentant 5 différentes options de design;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE MANDATER l'entreprise Atelier Biel S.E.N.C. pour la restauration de la croix de chemin située à l'intersection des chemins St-Jacques et Lac-à-Larche, et ce, selon l'option #3 de la proposition datée du 26 novembre 2019 au coût de 850 \$.

ADOPTÉE

R1912-353

AUTORISATION DE PAIEMENT – PAROISSE L'ASSOMPTION-DE-MARIE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un espace publicitaire au sein du feuillet paroissial pour l'année 2020 **et de plus AUTORISE** le déboursé d'un montant de 200.00 au nom de la Paroisse L'Assomption-de-Marie.

ADOPTÉE

R1912-354

PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – LETTRE D'INTENTION DANS LE DOSSIER EN LITIGE

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception d'une lettre d'intention provenant d'un sous-traitant dans le projet mentionné en titre, le conseil a décidé de retenir les services d'un ingénieur afin de vérifier certains éléments;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le DG de mandater une firme d'ingénieur-conseil dans le dossier du litige qui oppose la Municipalité à l'entrepreneur général.

ADOPTÉE

R1912-355

AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QU'UNE séance extraordinaire est convoquée relativement à l'adoption du budget 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, un avis de convocation est donné par les conseillers, Jean-Guy Carignan et Denis Bonhomme que le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures se tiendra une séance extraordinaire à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines;

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1912-356

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 novembre 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 143 959.45\$.

ADOPTÉE

R1912-357

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 26 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 30 octobre 2019 au 26 novembre 2019, pour la somme de 205 771.54 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	53 682.59 \$
43	Prélèvements électroniques	152 088.95 \$
	TOTAL :	205 771.54\$

ADOPTÉE

R1912-358

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2019, dont celle-ci représente la somme de 45 392.44\$

ADOPTÉE

R1912-359

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carrignan;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2019, dont celui-ci représente une somme de 12 344.19 en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1912-360

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19.35

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier